



DÉCISION

N° : 2023-162

Exécutoire le : - 3 OCT. 2023

Publiée le : 12 OCT. 2023

Visée le : - 3 OCT. 2023

Notifiée le : - 3 OCT. 2023

MARCHES PUBLICS Accord cadre n°23046

Fourniture et développement d'une solution logicielle de parapheur électronique et de dématérialisation Attribution

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure sans mise en concurrence ni publicité.

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché n°23046 relatif à la fourniture et développement d'une solution logicielle de parapheur électronique et de dématérialisation pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois.
Le montant maximum annuel de l'accord cadre est de 31 000 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est l'entreprise SRCI domiciliée Parc Tertiaire du Jardin d'Entreprises, 10, rue Blaise PASCAL, 28000 CHARTRES.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise SRCI

Cette décision sera exécutoire dès sa notification et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-président délégué à la
commande publique

Yves MERCIER

Signé électroniquement par Yves MERCIER
le 02/10/2023 15:34:11



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2023-162 : Marché 23046 : Fourniture et développement d'une solution logicielle de parapheur électronique et de dématérialisation - Attribution

Date de transmission de l'acte : 03/10/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 03/10/2023

Numéro de l'acte : dec487 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20231002-dec487-DE

Date de décision : 02/10/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.5. Autres